

12. D'après mon expérience, les banques soldent leurs balances en or, par traites payables en or sur New-York, ou par traites sur des centres monétaires, comme Montréal et Toronto.

17. Il a eu un mauvais effet en donnant avec partialité à une banque une prépondérance indue ; si toutes les banques eussent adopté le projet, je crois que la mesure eût été avantageuse pour elles et pour les intérêts généraux du pays.

18. Je suis incapable de répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Je crois néanmoins pouvoir dire que si l'on adoptait quelque mesure pour donner aux billets circulants des banques la garantie de fonds publics, ou en faire la première charge sur l'actif des banques, on prévendrait le retour de semblables crises. Il arrive rarement que les paniques ou les "courses" soient causées par les déposants. Les porteurs de billets sont les premiers à s'alarmer ; c'est pourquoi je pense que si les billets de banque comportaient une garantie uniforme indiscutable, la cause première des paniques disparaîtrait. Cependant je suis d'avis que toute législation tendant à retirer ou restreindre la faculté d'expansion que le système actuel de banque donne à la circulation, aurait des conséquences défavorables au commerce du pays.

C. M. ARNOLD,  
Caissier.

*Réponse de M. Morton, secrétaire des Syndics de la Banque du Haut-Canada.*

1. Pendant la période indiquée, la situation commerciale était satisfaisante.

Le rendement de la récolte était plus égal que d'ordinaire dans les différentes parties du pays et aucun produit n'avait manqué. La quantité n'atteignait pas tout à fait, mais la qualité dépassait la moyenne. Les prix étaient élevés ; les affaires actives, et les fermiers vendaient rapidement au comptant les produits des travaux de la saison.

Les importations n'avaient pas été excessives en Ontario, et le commerce était, somme toute, en très-bon état.

Il n'y avait eu d'excès de spéculation dans aucune branche d'affaires et tout annonçait pour l'automne et l'hiver un commerce prospère.

2. Les banques furent tout-à-coup forcées de refuser les avances ordinaires aux acheteurs de produits ; d'autres capitalistes n'étaient point prêts à les remplacer à la minute et à fournir les moyens nécessaires pour les transactions de cette branche de commerce, surtout dans l'état si incertain des affaires monétaires. En outre, les fermiers regardaient avec la plus grande défiance tout ce qui avait forme de billet. Les opérations sur les produits devinrent languissantes, et pendant quelque temps cessèrent presque entièrement. Cet état de choses arrivant à une époque où ce genre d'affaires est d'ordinaire dans toute son activité, réagit de la manière la plus nuisible sur les maisons de commerce, qui souffraient déjà beaucoup de ce que les banques tenaient leurs ressources en réserve.

Il s'en suivit une stagnation générale et une vive alarme.

3. Je crois que les causes de la perturbation ont été la suspension de la banque commerciale, les soupçons qu'on fit naître contre la Royale Canadienne, et l'incertitude de l'esprit public sur la conduite qu'allait suivre la banque de Montréal. L'alarme fut grandement augmentée par la circulation de diverses rumeurs prêtant des intentions rigoureuses à cette dernière institution.

4. Les seules sources d'informations auxquelles j'aie accès sont les états mensuels des banques, insérés dans la *Gazette Officielle*, et je ne crois pas que ces données soient assez sûres pour servir de base à une opinion exacte.

5. Autant que je puis en juger par ces données, l'escompte, la circulation et les dépôts des banques en Ontario ont diminué entre le 30 septembre et le 30 novembre dernier ; ce qui indique un resserrement inaccoutumé de leurs opérations à cette époque de l'année. On paraît vouloir continuer à suivre le système de restriction, inauguré alors.

6. La confiance publique dans la stabilité des banques est rétablie ; ce n'est point dans la force de cette stabilité que les gens d'affaires avaient perdu confiance ; mais dans la capacité de ces institutions de soutenir le crédit mercantile aussi bien que le leur, en cas de nécessité.

Sous ce rapport, la confiance publique n'est pas entièrement rétablie, et elle ne pourra